CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Onze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par la [illegible] paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Reg. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c &c., lui seront portés en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront [illegible] en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou [illegible] répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour des [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs [illegible] $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront [illegible] du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane—Nouvelle-Orléans 22 mars 1838.

AVIS.

LE public est prévenu que les billets offerts à l'escompte [illegible] nouveau soit en renouvell [illegible] présentés à la Direction, s'ils ne sont [illegible] et endossés en bonne et due forme [illegible] dans la boîte d'escompte [illegible] A. M.

Par ordre de la Direction.

22 mars—10 A. BAUDOUIN, caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

L'ÉLECTION annuelle de six directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie [illegible] des rues Royale et Bienville, le [illegible] avril prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Par ordre de la direction. J. A. DUREL, secrétaire.

12 mars—9

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE.

Département du Gaz, 16 mars 1838.

AVIS est par le présent donné que M. Amédée [illegible] Commagère, a été nommé collecteur pour [illegible] courant.

Par ordre de la direction.

17 mars— E. W. WELLS, secrétaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE

CETTE institution tire sur Philadelphie.

26 mars R. BRENAN, caissier.

L'ÉLECTION annuelle de dix Directeurs de la société d'Agriculture de la Louisiane [illegible] membres de cette société aura lieu à la maison [illegible] 10 avril prochain, à midi.

6 mars—1 2ps E. ROUSSEAU, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1838.

CETTE institution achète des lettres de change sur New York, Philadelphie et autres villes [illegible] MARTIN GORDON, caissier.

BANQUE DE CARROLTON.

AVIS—[illegible]

[illegible]

22 fév. JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1838.

L'ÉLECTION [illegible]

Par ordre de la Direction.

J. B. PERRAULT, caissier.

M[illegible] sage-femme accoucheuse [illegible]

Mairie de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

D. PRIEUR, maire.

Courses de la Louisiane.

Les courses sur ce nouvel Hypodrôme, au centre du [illegible] ou lac Pontchartrain, et à une demi-lieue de la ville, commenceront le second [illegible] du mois d'avril, une semaine après les courses de l'Eclipse.

1ère Journée.

Ouverte aux propriétaires pour chevaux et juments [illegible], course de 2 milles. Entrée $1,000, dédit [illegible]. La liste sera fermée le 7 avril.

Bourse Créole, de $1,000, course d'un mille [illegible] exclusivement réservée aux chevaux [illegible] l'Etat de la Louisiane.

2de Journée.

Course du club des Jockeys de $1,200, course de [illegible] somme de $200 sera prélevée sur [illegible] $1,200 et adjugée au cheval qui arrivera [illegible]. Dans le cas contraire le vainqueur [illegible] un prix de $1,000.

3me Journée.

—Pourse du club des Jockeys de $1,800, course de [illegible] somme de $300 sera prélevée sur le prix de $1,800, pour le cheval qui arrivera le second [illegible] le vainqueur recevra un prix de [illegible]

4me Journée.

La Course Créole, d'une valeur de $1,000, course [illegible]. Dans cette course, les chevaux de 5 ans [illegible] 100 livres, ceux de 4 ans [illegible]

5me Journée.

Course du club des Jockeys, de $3,000, course [illegible]. La somme de $500 sera prélevée sur [illegible] pour le cheval qui arrivera le [illegible] le vainqueur recevra [illegible]

6me Journée.

Bourse des propriétaires de $600, course d'un [illegible] trois meilleurs. [illegible] chemin de fer du lac Pontchartrain offre [illegible] des parieurs et spectateurs toutes les [illegible]

HENRY A. TAYLOR, [illegible] BRANCH, MANDEVILLE MARIGNY, Propriétaires.

[illegible] Hypodrôme un marché aux chevaux [illegible] l'attention publique.

Courses de la Maitairie.

NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] commenceront le dernier mercredi [illegible]

[illegible]—Bourse de la première course $500.

[illegible]—Bourse de la seconde course $750—

[illegible] Bourse de $1,200—course de trois [illegible]

[illegible]—Bourse de 2,000—course de quatre [illegible]

[illegible] Bourse de $700—course [illegible]

[illegible] Bourse des propriétaires $1,000 [illegible]

[illegible] l'automne aura lieu la seconde [illegible]

Par ordre du Club,

JAMES S. GARRISON, RICHARD ADAMS, [illegible]

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE

[illegible] Académie de DOLBEAR & BROTHERS, No. [illegible], rue de Chartres.

[illegible]

21 mars

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRÉTER.

S'adresser à GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse.

JATHRO B. BAILEY,

Courtier de Navire et MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

14, rue Bienville.

SUCRE sur habitation, à vendre par

16 mars J. MATERRE, Jr.

Ventes par le shérif.

COUR de Paroisse—Wm. Perpetue contre le bateau à vapeur Pensylvania, capt. Payne, et ses propriétaires.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, le samedi 28 avril, prochain, à une heure de relevée:

Le bateau à vapeur PENSYLVANIA, sa machine, son ameublement &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

31 mars F. BUISSON—Sheriff

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

Samuel Farrar vs. le bateau à vapeur Crusader no 4143
R. Park nason vs. le même.—No. 4166.
J. G. Rowland vs. le même.—No. 4185.
Edward A. Allen vs. le même.—No. 4184.
Daniel Voir vs. le même.—No. 4166.

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu [illegible] samedi 3ième jour de mars prochain, à midi et demi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en cette ville, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Richard Terrell, un des sécurités des réclamants dans les affaires mentionnées ci-dessus, et prise en exécution comme étant sa propriété, savoir:

Un terrain désigné par le No. trois, situé à l'encoignure sud-est des rues Triton et Hercules, dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant cinquante-quatre pieds dix pouces de face à la rue Triton, et cent trente-un pieds neuf pouces de face à la rue Hercules, cent vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne [illegible] qui le sépare du terrain No. 2, qui l'adjoint et [illegible] cinq pouces et quatre lignes à dater du fond sur la ligne du fond, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté 7 août 1832, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Le dit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er décembre dernier, à raison de $500 par an.

Conditions comme elles sont prescrites par les règlements de l'Annuaire de la Cour—comptant.

J. H. HOLLAND,

26 fév Marshal des Etats-Unis.

Les Etats-Unis contre 19 barils de Ale et Porter [illegible]

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—No. 4313—En vertu d'un ordre de writ de venditioni exponas à moi adressé, j'exposerai en vente publique, au bureau du Marshal, côté Ouest de la Douane, en cette ville, le [illegible] 2e jour du mois d'avril prochain à midi,

19 barils contenant de l'ale et porter en bouteilles, condamnés comme fraude aux Etats Unis.

Conditions comptant.

Bureau du Marshall, Nouvelle Orléans, le 15 mars 1838.

J. H. HOLLAND,

17 mars Marshall des Etats Unis.

Les Etats Unis contre A. C. 1/12 12 barils confitures, &c.

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—No. 4421—En vertu d'un ordre de writ de venditioni exponas à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, au bureau du marshal, côté Ouest de la Douane, en cette ville, le lundi, 2e jour du mois d'avril prochain à midi,

12 barils Confitures;
7 do Gelée de Goyave;
13 demi-boîtes Cigares;
6 dixièmes de boîtes do

condamnés comme fraude aux Etats Unis.

Conditions comptant. J. H. HOLLAND

17 mars Marshall des Etats-Unis.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS. Pour le District Oriental de l'Etat de la Louisiane—No. 162—Albert Woodward contre Théodore Lessassier—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, le lundi 7me jour d'avril prochain, à midi et demi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis dans cette ville

[illegible]

J. H. HOLLAND,

27 mars Marshal des Etats Unis.

DANS la Cour de Circuit des Etats Unis, pour le District Oriental de l'Etat de la Louisiane—No [illegible]

[illegible]

J. H. HOLLAND,

27 mars Marshal.

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY

Allen & Jaffray,

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANTS, SAINT LOUIS, MISSOURI.

Références. FRONT STREET

Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Sproule & Agnew, Glasgow Shaw & Co., McGunnegle & Way, Von Phul & McGill — St. Louis.

Layet & Amelung, J. & W. Dwyer. — Nlle. Orléans.

21 février—

M. L. DUFERRON, dentiste français, nouvellement arrivé dans cette ville, a l'honneur d'offrir ses services à ses habitans et au public en général [illegible]

13 mars—15

AUX CHARPENTIERS DE NAVIRE.

UN [illegible]

DIDION—Courtier

26 mars Passagé de la Bourse

BINON DE FRERES, rue Royale, No. 158, [illegible]

16 fev

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES

NOUS avons reçu, par le navire Messrs Lawrence et [illegible]

R. HOE & Co, A New York.

[illegible]

8 fev—3m

L'AGENT soussigné, M. Joseph Castorgue [illegible]

L. A. BARBARIN.

No. 163, rue de Chartres.

ANES DE MALTE—[illegible]

ANDREW S. BARKER,

69 rue de la Commune.

L[illegible], professeur des langues française [illegible] et espagnole, récemment arrivé en cette ville, offre ses services au public [illegible] à MM. J. Robert & Co. No. 47, rue Bienville, et à M. Edouard Barry, président de la Compagnie d'Assurances de l'Union, rue du Camp.

RALPH FUENTES.

30 mars No. 91, rue St. Louis.

CABINET DE LECTURE

3ème municipalité.

H. HANKEL prévient le public qu'il a ouvert un cabinet de lecture français. L'abonnement est à une piastre par mois, payable d'avance. On demandera un dépôt de cinq piastres pour les personnes étrangères ou non domiciliées ici. Le simple abonnement donne droit à 2 volumes 1re fois.

Catalogue et liste à souscription dans mon magasin [illegible] No. 23 28déc

EAU A NETTOYER LES DENTS, par Orris—Propre à nettoyer et conserver les dents et les gencives, et purifier l'haleine. Ce spécifique est préparé de substances végétales, et est vivement recommandé par des médecins et dentistes de la plus haute respectabilité; à vendre en gros et en détail par

14 mars SIMMONS, BARTT & Co. rue de Chartres No 79.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION POUCHER—Vente par le Régistre des Testamens—Le lundi trente avril 1838, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'action [illegible] Succession de Louis Foucher [illegible] ainsi qu'en vertu d'un ordre de vente de la dite Cour des Preuves, en date du 6 octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre le dit feu Louis Foucher, et son épouse survivante Dame Marie Azélie Sautet, les esclaves et biens fonds ci-après décrits savoir:

1. Marie Louise négresse créole, âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse, bon sujet, avec son enfant nommé Damis, âgé d'environ 8 ans.

2. Charles, nègre Africain, âgé de 45 ans, habitué au travail du jardin.

3. Célestin, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, charretier, travaillant au jardin, ivrogne, s'est absenté plusieurs fois.

4. Henri, nègre créole, âgé d'environ 27 ans, bon charretier, pelle et pioche, propre à tout. Il s'est absenté plusieurs fois.

5. Auguste, griffe créole, bon domestique, bon cocher, palfrenier, un peu charpentier, sujet très intelligent, propre à tout.

6. Victor, nègre américain, créolisé, âgé de 18 ans, domestique de maison, habitué à conduire une barouche.

7. César, nègre créole fils de Marie Louise, âgé de 18 ans, un peu domestique de maison, charretier et habitué à conduire un cabriolet.

8. Dick, nègre americain, âgé de 26 ans, au fait des chevaux d'une pêcherie, bon manoeuvre s'est absenté plusieurs fois.

9. Anna, mulâtresse américaine, âgée d'environ 45 ans, couturière et domestique de maison, aimant à boire.

10. Zulime, négresse africaine, âgée de 52 ans, [illegible] marchande de légume, un peu blanchisseuse.

11. Joséphine, griffonne créole, âgée de 17 ans, couturière, domestique de maison, avec son enfant nommée Carmelite, âgée de 24 mois.

BIENS FONDS.

1o Les quatre cinquièmes, l'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. Vve Louis Foucher, d'un ilet complet situé au faubourg Saulet, désigné par le No 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Melicerte et Annonciation, avec les bâtisses qui y se trouvent.

2o Un demi terrain, rue Royale entre les rues Domaine et St. Philippe, ayant trente pieds de face, sur lequel se trouve une maison en briques au rez-de-chaussée et une cuisine à étage: les dites bâtisses en mauvais état.

3o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No 1, de l'ilet 18, situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.

4o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No 10, de l'ilet 18, au dit faubourg et faisant face à la rue des Magasins.

5o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No 2, de l'ilet 20 audit faubourg, faisant face à la rue des Magasins.

6o Un terrain au faubourg Saulet désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face sur la rue de la Levée sur vingt pieds de profondeur, borné du côté d'en haut par le terrain No 19 et du côté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mde Ve Foucher.

7o Les trois quarts d'un terrain du même faubourg Saulet ayant quatre vingt-deux pieds 6 pouces de face à la rue Hunter, côté nord, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas [illegible]

8o Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terre audit faubourg Saulet, composée des lots 1, 2, 3 et 4 de l'ilet audit faubourg.

9o Une portion de terre située au faubourg Robin et Lacourse, composée de deux terrains, désignés sous les Nos 3 et 4 de l'ilet No. 23 [illegible] ayant 60 pieds de face à la rue des Pacaniers [illegible] Le terrain No. 4, et dessus desquels la ligne du faubourg Saulet.

10o Les bâtisses construites sur un terrain au faubourg Saulet, désigné sous le No. 15 de l'ilet 21 [illegible] la rue Melicerte, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions de la vente.—Les esclaves payables [illegible] comptant et la balance dans un crédit d'un an et les biens fonds moitié comptant [illegible] billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

22 mars Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. H. Feraud, Not. Pub. aux frais des acquéreurs.

CHECKS à vue sur St-Louis (Mo.) Louisville, et sur la Banque des Etats Unis à [illegible], à vendre par JOS. BARTHET,

25 mars 30, rue Toulouse.

RIZ—100 tierçons, en débarquement de la goëlette Geneva, à vendre par WOOD & SIMMONS,

28 mars 22, rue Poydras.

CIDRE CHAMPAGNE—50 caisses, article supérieur, à vendre par WOOD & SIMMONS,

26 mars 22 rue Poydras

VINS—20 barriques vin de Teneriffe, 25 do Madère de Marseilles; 10 sixième Madère, 30 paniers champagne, à vendre par KIDDER & HEAD,

24 mars 24, rue Poydras

SAVON Valentines, en magasin à vendre par KIDDER & HEAD,

23 mars 24, rue Poydras

LANGUES DE BOEUF FUMÉES—100 douzaines, reçues de New York, en ce moment, à vendre par KIDDER & HEAD

27 mars 24, rue Poydras

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur [illegible], à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

28 mars 14, rue Poydras

QUINCAILLERIE DE MODE—Un assortiment général de quincaillerie de mode, reçu dernièrement et à vendre à bon marché, par THOS W. SMITH,

27 mars 48, rue Conti.

PORTEFEUILLES à six poches, en maroquin, reçus par le navire Ocmulgee, en magasin et à vendre à bon marché, par THOS W. SMITH,

27 mars 48, rue Conti.

GRAINE DE COTON—500 boisseaux, à vendre par LONG & GRIVOT,

27 mars 12, rue Poydras.

FARINE—300 barils actuellement en déchargement, à vendre par LONG & GRIVOT,

27 mars 12, rue Poydras

BOEUF, PORTER &c—Quelques barriques boeuf [illegible], 14 barils porter, débarquant aujourd'hui, et 400 sacs maïs, à vendre par LONG & GRIVOT,

27 mars 12, rue Poydras.

CHARBON DE PEMBERTON—21 tonneaux de charbon à bord du navire Harold, de Liverpool, à vendre par H. C. CAMMACK & Co.

27 mars Bank Place.

CAFÉ—280 sacs café fin vert de la Havane, à vendre par R. H. WHITE,

27 mars rue Gravier No. 31

SUCRE—28 caisses sucre blanc de la Havane, 25 do do brun do à vendre par R. H. WHITE,

27 mars rue Gravier No. 31

CLOUX 300 barils de cloux assortis de Boston, à vendre par R. H. WHITE,

27 mars rue Gravier No. 31

EAU-DE-VIE—25 demi pipes Cognac, à vendre par R. H. WHITE,

27 mars rue Gravier No. 34

CAFÉ, SUCRE ET CIGARRES—250 sacs café, 9 caisses sucre blanc, 200,000 cigarres, différentes marques, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,

27 mars 60, rue St-Louis.

J. B. BROSS,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureau no. 46, rue du Canal.

16 mars—1 an

A VENDRE par les soussignés, d'importations récentes.

200 barriques vin rouge de diverses qualités,
30 barils vin blanc,
100 barils de vinaigre blanc,
20 demi pipes eau de vie J. Dupuy,
100 sacs de sel,
19 barils madère de Marseille,
20 barils eau de vie vieille fine champagne,
150 caisses de vin rouge de diverses qualités,
28 caisses vin blanc sauterne et barsac en 1/2 bile.
[illegible] caisses vin de Bourgogne chambertin,
250 caisses fruits à l'eau-de-vie,
[illegible] do cerises à l'eau de vie,
[illegible] do absynthe suisse,
[illegible] do liqueurs assorties,
150 do muscat frontignan,
200 paniers d'huile d'olive,
150 paniers champagne marque Joly & Chanoine,
900 caisses huile de Nice,
250 sacs bouchons,
100 caisses eau de fleur d'oranger,
100 paniers anisette,
[illegible] do gugnolet d'Angers,
Un bel assortiment de fusils de chasse,
300 pièces de toile de Kentucky,
100 pièces de corde,
20 boucauds de riz,
100 caisses chandelle de suif,
100 do blanc de baleine.

19 mars H. PALOC & DUFOUR.

HOTEL D'ORLEANS.

LE soussigné propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, *Rue de Chartres*, vient de prendre de tels arrangements dans son établissement, et dans la réduction de ses prix, qu'il ne craint pas de dire que sa table particulière, réservée aux dames et aux familles, ainsi que la table d'hôte, réservée aux messieurs, seront servies d'une manière égale, sinon supérieure à celles de semblables établissements de la Nouvelle-Orléans.

Toutes les commodités et tous les agrémens dont cet établissement est susceptible, seront accordés aux familles qui y résideront, ou qui n'y seront que temporairement; les messieurs qui y prendront leurs nourritures ou leurs logemens, ne manqueront de rien de ce qui pourra leur être agréable. Il ne négligera ni soins ni peines pour rendre cet établissement l'un des meilleurs de ce genre.

La célébrité qu'a acquise L'HOTEL D'ORLEANS, pendant qu'il était sous l'administration, est un garant de son succès pour l'avenir.

27 nov—3m ROT RUDDOCK.

CIGARRES—60 milliers cigares de la Havane, de la meilleure qualité à vendre par E. & J. ANDREWS,

15 mars 32, rue Gravier.

AVIS DE SYNDICS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre Edward Salzmann, sont invitées à se présenter au soussigné, syndic, munies de leurs titres statuant le montant et la nature de leurs réclamations. Ceux qui pourraient devoir audit Salzmann sont priés de payer immédiatement à

21 mars—6 F. FREY—Syndic

AVIS—F. L. Reinecke, marchand tailleur de la maison Reinecke, Délery & Co., devant partir pour France dans les 1ers jours d'avril, les personnes qui désirent donner des commandes pour des habillements d'hiver, sont priées de vouloir bien passer à leur magasin, rue de Chartres no. 99, près de l'encoignure Conti. 20 mars

TRAITES SUR NEW YORK—Les soussignés tirent sur New-York à 60 jours de vue.

W. F. VIGERS & Co.

21 mars No. 30, rue Bienville.

EAU-DE-VIE—Bordeaux et Rochelle, en demi pipes et quart de pipes, à vendre par JOS BARTHET,

28 mars 30, rue Toulouse.

Ventes à l'Encan.

PAR BAGE & CALHOUN.

Vente de syndic.

LUNDI, 2me jour du mois d'avril 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'hon. cour du 1er district judiciaire, sous la date du 10 février 1838, il sera vendu sous la surveillance du syndic des créanciers de Mrs Egerton et Wibray, les propriétés ci-après décrites, savoir:

DIX-SEPT LOTS DE TERRE

Situés au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues St. Paul, Hevia, St. Peter et Poydras, savoir

Le lot no. 1, mesure 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras, sur 112 pieds, 3 pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne de division du lot no. 2, 110 pieds de profondeur sur la ligne de division opposée, 21 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le derrière, le tout mesure anglaise.

Conditions:—L'acheteur assumera les paiemens suivans, savoir: Un billet à 4 mois, du 30 décembre 1836, de la somme de $294 12, avec intérêt et protêt; un billet à un an, du 30 décembre 1836, de la somme de $1135 37 1/2 cents avec intérêt et protêt; un billet à 2 ans, au 30 décembre 1836 de $1135 37 1/2 cents avec intérêt et protêt, et le reste à un, deux, et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le lot no. 2, mesure 21 pieds 5 pouces, 1 ligne de face à la rue Poydras, sur 112 pieds de 3 pouces et 4 lignes de profondeur, sur la ligne de division du lot no. 1, 114 pieds 7 pouces de profondeur, sur la ligne de division du no 3, et 21 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière.

Conditions:—L'acheteur assumera le paiement des billets suivans: Un billet à 4 mois, du 30 décembre 1836, de $294 12, avec intérêt et protêt; un billet à un an, du 30 décembre 1836, de $1035 29, avec intérêt et protêt; un billet à 2 ans, du 30 décembre 1836, de $1035 29 et le reste à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le lot no. 3, mesure 21 pieds 5 pouces 1 ligne, de face à la rue Poydras, sur 114 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot no 2, 116 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot no. 4, et 21 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière.

Conditions—Les mêmes que pour le lot no 2.

Le lot no. 4, formant l'encoignure de la rue Poydras et St. Paul, mesure 21 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Poydras, 119 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Paul, 116 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot no. 3, et 21 pieds 3 pouces et 6 lignes sur le derrière.

Conditions—Les mêmes que pour le lot no. 2.

Les lots nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, mesurant chacun 27 pieds 2 pouces 5 lignes, sur la rue St. Paul, 85 pieds 3 pouces de profondeur.

[illegible]

Le lot no. 14, formant l'encoignure des rues Hevia, et St. Paul, mesure 21 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur et de face à la rue St. Paul, et 21 pieds, 3 pouces 6 lignes sur le derrière sur la ligne de division du lot no 13.

[illegible]

Les lots nos. 15, 16 et 17, trois lots mesurant chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par John Schreiber, ingénieur civil, daté du 27 janvier 1837.

[illegible]

DE PLUS

Un lot de terre au faubourg des Religieuses

Désigné par le no. 25, d'après un plan dressé par De Lonty arpenteur, et mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, 20 pieds de large sur le derrière, sur la ligne qui le sépare du lot no. 30, sur une profondeur de 130 pieds [illegible]

[illegible]

DE PLUS

Treize lots de terre dans le faubourg Saulet.

[illegible]

DE PLUS

Un lot de terre rue Julie.

[illegible]

DE PLUS

Un ilet de terre au faubourg Livaudais

Borné par les rues Fourth, Washington, St. Patrick et St. David, et désigné sur un plan dressé par L. Bouisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, par le no. 152, et mesurant 300 pieds de face aux rues Fourth et Washington, sur 250 pieds de profondeur, aux rues St. Patrick et St. David.

[illegible]

DE PLUS.

Deux ilets de terre à Carrollton

Désignés sur un plan tracé par L. Bringier, arpenteur général, par les marques E et C, l'ilet E contenant 26 terrains numérotés depuis un jusqu'à 26, mesurant comme il suit.

Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Macarty, sur 150 pieds de profondeur, le lot no. 1 forme l'encoignure des rues Macarty et Adams, et le lot no. 10, forme l'encoignure des rues Macarty et Burdet.

Les nos. 11, 12 et 13, 3 lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdet, sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, dix lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Commercial sur 105 pieds de profondeur, le no. 14 forme l'encoignure des rues Commercial et Burdet, et le no. 23 forme l'encoignure des rues Commercial et Adams.

Les Nos 24, 25 et 26.—Trois lots mesurant chacun 30 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur.

L'ILET marqué C, contient 26 terrains, mesurant comme il suit:

Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10—Dix terrains mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Commerciale, sur 105 pieds de profondeur. Le No. 1 forme l'encoignure des rues Commerciale et Burdet, et le No 10 forme l'encoignure des rues Commerciale et Washington.

Les Nos 11, 12 et 13.—Trois lots, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur 150 pieds de profondeur.

Les Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23—Dix lots, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pearl, sur 105 pieds de profondeur. Le lot No. 14 forme l'encoignure des rues Pearl et Washington, et le No 23 forme l'encoignure des rues Pearl et Burdet.

Les Nos 24, 25 et 26.—Trois lots, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdet, sur 150 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine.

CONDITIONS: L'acquéreur assumera le paiement des billets suivans, savoir: un billet à un an, du 14 juin 1836, de la somme de $2,666, 66 2/3, avec intérêt et protêts; un billet à deux ans, du 14 juin 1836, de la somme de $2,666 66 2/3; un billet à trois ans, du 14 juin 1836, de la somme de $2,666, 66 2/3, et le reste à 1, 2 et 3 ans de terme en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement

DE PLUS

Un ilet dans la ville de Bath,

Désigné sur un plan tracé par Louis Bringier arpenteur général, sous le No. 50, contenant 74 lots de terre, depuis 1 jusqu'à 74 inclusivement, et mesurant comme il suit.

Les Lots Nos 1, 2 et 3, mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de Bath, sur 116 pieds de profondeur. Le lot No. 4 forme l'encoignure de l'avenue de Bath et la rue Dixseptième, et mesure 30 pieds de face à la première, sur 116 pieds de profondeur et de face à la dernière. Les lots numérotés depuis 5 jusqu'à 36 inclusivement, mesurant 30 pieds de face à la rue Dixseptième, sur 129 pieds de profondeur. Le lot No. 37, mesure 30 pieds de face à la rue Dixseptième, sur 120 pieds de profondeur, et joignant la propriété appartenant ci-devant à Angélique Aury. Le lot No. 38, mesure 30 pieds de face à la rue Dixhuitième, sur 110 pieds de profondeur, du côté adjacent à la propriété appartenant ci-devant à Angélique Aury. Les lots marqués depuis 39 jusqu'à 70, mesurent chacun 30 pieds de face, sur 120 de profondeur. Le lot No. 71, forme l'encoignure de l'avenue de Bath et de la rue Dix huitième, et mesure 30 pieds de face à la première, sur 116 de profondeur à la seconde. Les lots 72, 73 et 74, mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de Bath, sur 116 pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de cinq billets, chacun de la somme de $555, à 6 mois, un an, deux ans, 3 ans et 4 ans de terme, du 20 décembre 1836, avec intérêts et protêts sur ceux déjà dûs; et la balance à 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquéreurs.

2 mars—6 1ps

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REçu par les dernières arrivages, des sangsues de [illegible] choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE WILSON.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE samedi, vingt-huit avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu James C. Wilson, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, en dépendant, savoir:

ESCLAVES:

EADA, négresse d'environ trente ans;
MARY, négresse d'environ vingt sept ans;
Et FANNY, négresse d'environ vingt sept ans.

BIENS FONDS:

1. Un emplacement, avec la maison de maître et autres bâtisses qui s'y trouvent, situé rue des Magasins, entre les rues Robin et Lacourse, au faubourg Annonciation, composé du lot désigné sous le numéro huit, et de la moitié y attenante du lot désigné sous le numéro neuf, dans l'ilet numéro quarante neuf, conformément au plan dudit faubourg, dressé par B. Lafon, le quinze mai mil huit cent sept, et déposé en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire de cette ville; ledit lot numéro huit mesurant soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, et la moitié dudit lot numéro neuf, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française.

2. Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Robin, audit faubourg Annonciation, et désigné sous le numéro sept de l'ilet numéro quarante neuf, conformément au plan dudit faubourg, dressé par B. Lafon, le quinze mai 1807, et déposé en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire public en cette ville; ledit lot numéro sept, mesurant soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Robin, mesure française.

3. Un autre lot de terre, avec la maison principale et autres bâtisses qui y ont été récemment élevées, situé à l'encoignure des rues Robin et Constance, au faubourg Lacourse, et désignés par le numéro trois sur un plan dressé le 17 janvier 1837, par Mondelli et Reynolds, architectes, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, ledit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Constance, mesure française.

4. Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse de cette ville, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, entre les rues du Bassin et Edouard.

5. Deux certains lots de terre, situés sur la dernière rue du faubourg Ste Marie de cette ville, et désignés sous les numéros sept et huit de l'ilet numéro [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du six février 1837, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville; ledit lot numéro sept, mesurant soixante pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur, et ledit lot numéro huit, formant l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesurant soixante pieds de face à la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la seconde.

6. Quatre certains lots de terre, situés au faubourg [illegible] de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze dans l'ilet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé le quatre mai 1833, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville, le lot numéro onze, formant l'encoignure des rues Grand et Calliope [illegible]

[illegible]

7. [illegible] Hercule [illegible] annexé à l'acte passé par James C. Wilson, [illegible] Hugues, au rapport Théodore Seghers, en date du vingt six décembre 1836 [illegible]

[illegible]

8. [illegible] Ste. Marie [illegible] St. André [illegible]

9. Deux lots de terre situés au faubourg des Religieuses [illegible] de Jefferson [illegible]

[illegible]

10. [illegible]

11. Un certain lot de terre situé dans les mêmes [illegible] faubourg [illegible] la rue Tanturier et du chemin Ste. Marie [illegible]

12. Un autre lot de terre dans le faubourg [illegible] chemin Ste. André et de la [illegible] du Camp [illegible]

13. Deux lots de terre situés au dit faubourg des Religieuses paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Ste. Marie, Ursulines ou St. Ursule, Felicite et Tanturier [illegible] dressé par John Schreiber [illegible]

14. [illegible]

15. Deux lots de terre situés dans le même ilet [illegible]

16. Et un certain ilet de terre, situé dans la ville de Shrewsbury, paroisse de Jefferson, à environ huit milles au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, le dit ilet faisant partie de quatre morceaux de terre appartenant originairement aux successions de Louis D'Aquin et de Céline Adé [illegible] Deynault, son épouse, achetée par Richard Bein de James Porch, exécuteur testamentaire, par acte du rapport de Félix Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans, et par lui de Richard Bein, établis en une ville conformément au plan dressé par Frédérick Wilkinson déposé arpenteur général et approuvé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat de la Louisiane, en date du vingt et un janvier mil huit cent trente sept, le dit plan déposé en l'étude de William Christy, notaire public à la Nouvelle Orléans. Cet ilet est désigné sur le dit plan par le no. cent neuf, contient vingt lots, et est borné par la rue Dupré, Roman, l'Avenue, Severn et l'Avenue Hull, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—Les esclaves payables à six et douze mois de crédit, et les biens fonds à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur les dits esclaves et biens fonds jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Rég. des testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant David L. McCay notaire public. 23 mars

SUCCESSION PRICE

Vente par le Régistre des Testamens

LE Vendredi, vingt avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu John Price, un certain griffe esclave, nommé SOLOMON WRUSTON, âgé d'environ quarante ans.

Conditions de la vente comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

17 mars Rég. des Testaments.

24 Boucauts sucre en débarquement vis à vis la rue St Louis et à vendre par

20 mars DEVEZIN & DOSSAT,

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS

CONFORMEMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du conseil de la municipalité no. 1, en date du 8 courant, avis est donné que l'élection du maire de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que celle du Recorder et des aldermen de la dite municipalité no. 1 aura lieu lundi, 9 avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les lieux et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. district, au café Richardson, rue Conti; inspecteurs, MM. A. Phillipe et Woodruff; greffier, M. Thos Duplessis.

2d. district; au café de la Ville, encoignure des rues St. Pierre et de Chartres; inspecteurs, MM. Jean Lamothe et L. Converti; greffier, M. V. Lebatut.

3me. district: au café de la salle d'Orléans, rue d'Orléans; inspecteurs, MM. O. Blanco et J. Jallet; greffier, M. F. Lambert.

4me. district: chez M. Bauvinet, rue de l'Hôpital, inspecteurs, MM. Sauvinet et E. Meunier; greffier, M. Auguste Laucé.

5me. district, chez M. Bowman, vieux Bassin; inspecteurs, MM. G. F. Dupière et Dy. Flayins; greffier, M. Jean Dupuis.

Le 18 mars 1838 D PRIEUR, maire,

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No. 3, en date du 9 courant, avis est donné que l'élection du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que celle du Recorder et des Aldermen de la dite Municipalité No. Trois, aura lieu Lundi, 9 d'Avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les endroits et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. District.—Chez M. Philippe Power, rue des Champs-Elysées et Levée. Inspecteurs MM. P. Power et Théodore Lewis; greffier, M Chs Révoile.

2d. District.—Chez M. Ursin Frédérick, au coin des rues de la Levée et des Champs Elysées. Inspecteurs, MM. A. Rufel et Amé Wiltz; greffier, M. J. B. S. St-Amand

3me. District.—Chez M. Hortaire Andry, rue de la Levée. Inspecteurs, MM. T. Vautignet et F. Rapp; greffier, M. Bami Cornu

4me. District.—Chez M. J. J. Buss, sur le chemin du bayou. Inspecteurs MM. J. J. Buss et Nicolas Forti; greffier, M. L. D'Aquin.

15 mars D. PRIEUR,—Maire.

Vente par le juge de la paroisse Plaquemines.

IL sera vendu à l'encan public, le 2me jour du mois d'avril prochain, à midi, au bureau du juge de la dite paroisse,

Un certain morceau de terre, situé dans la dite paroisse à environ [illegible] au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, mesurant quarante cinq arpents de face, sur quarante arpents de profondeur, borné au dessus par la terre de Mrs Lesseps et Mr Judson, et au dessous par celle de Madame Cenas connue sous le nom de Ste. Sophie, et appartenant à Duquin frères, Pierre T. Tranchard et d'autres personnes inconnues, le même morceau de terre ayant été vendu en lots, sous le nom de Hancockville.

Le dit morceau de terre, sera vendu en vertu d'un acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 de mars 1837, intitulé "acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés non résidantes dans la paroisse de Plaquemines," afin de payer avec le produit, les travaux de réparations [illegible] chemins et levées en face du dit morceau de terre [illegible] journaliers.

Conditions comptant.

1er mars—1m G. LEONARD juge.

PROCLAMATION

PAR ALEXANDRE G. McNUTT,

Gouverneur de l'Etat du Mississippi.

ATTENDU qu'il est suffisamment prouvé à l'exécutif [illegible] HIRAM HARDEN, a assassiné un nommé [illegible] le [illegible] 25 décembre 1837 [illegible]

[illegible] TROIS CENTS PIASTRES [illegible] HIRAM HARDEN [illegible]

[illegible] en la ville de Jackson, le [illegible] jour du mois de février 1838

A. G. McNUTT,

Par le Gouverneur,

BARRY W. BENSON,

Secrétaire d'Etat.

HIRAM HARDEN, est de la taille d'environ cinq pieds [illegible]

24 mars—4

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins [illegible]

[illegible]

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 12 fév—1an

[illegible] DE RECOMPENSE.

S'EST absentée de chez le soussigné, il y a environ 15 jours, la négresse nommée EUGENIE, âgée d'environ 30 ans, parlant l'anglais et le français [illegible]

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au No. 29 rue Conti, ou la logera dans une des geôles de cet Etat.

21 mars J. B. BLACHE.

Détenue à la geôle de la Municipalité No 3 une négresse nommée AIMÉE, se disant appartenir à Mr. Delahoussaye. Son maître est prié de la retirer en se conformant à la loi.

28 mars—10 A. BARROSSE, Geôlier.

DÉTENU à la geôle de la municipalité No. 3, un nègre nommé Thom ou Henry, se disant appartenir à Mr. Wm. Cramton; le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Nlle Orléans, 14 mars 1838.

15 mars—10 A. BARROSSE—geôlier

AVIS.

DETENUS à la geôle de St. Jean Baptiste, les deux nègres frères, l'un nommé DANN et l'autre NED, appartenant à M. James Hamilton du Bâton Rouge.

Paroisse St. Jean Baptiste, 21 mars 1838.

24 mars A. LUMINAIS, shériff

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 16 février, le nègre nommé WILSON, âgé d'environ vingt ans, cinq pieds [illegible] haut, d'une mine douce, parlant l'anglais, un peu français [illegible]

22 mars—1m GEO GORDON.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à celui qui ramènera au soussigné, ou logera dans une des geôles de cette ville, la négresse nommée Aimée ou Lucy, âgée d'environ 16 à 17 ans [illegible], taille de 4 pieds 8 pouces [illegible] Le public est prévenu de ne pas l'employer ou lui donner asyle, sous les peines les plus sévères de la loi.

21 mars THOMAS C. PAYAN, 36d, rue des Magasins.

$50 DE RECOMPENSE

Parti marron depuis trois semaines environ, un nègre Antoine, se faisant appeler "Antoine Dabourg," il est âgé d'environ 32 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces [illegible] qu'il peut avoir [illegible] Il a aucune marque [illegible]

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira dans l'une des geôles de cet Etat, ou chez les maîtres.

Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi

MANUEL FLERET, VIRGIL PERREY.

16 mars— Faubourg Saulet, encoignure Camp et Mélicerte

BILLETS DE LA TRESORERIE à vendre par ROBINSON & Co.

29 mars No. 45, rue du Camp.

OR ESPAGNOL ET DU MEXIQUE, doublons et pièces flamandes de 20 guildes, à vendre par ROBINSON & Co.

23 mars No. 45, rue du Camp

A VENDRE.

UN lot de terre situé dans la paroisse d'Est Bâton Rouge, à environ 6 milles derrière la ville de Bâton Rouge, lequel terre mesure 425 arpents de superficie, d'une terre du premier ordre pour la culture du coton, du sucre, &c &c. Pour plus amples renseignemens s'adresser à

28 mars DAVENPORT & GARDINER, rue Conti No. 12

MARCHANDISES SECHES—Le soussigné offre à vendre des mousselines blanches à carreaux et à raies, de 6,4 propres à faire des moustiquaires &c. de plus, incessamment attendu, un bel assortiment de mousselines brodées, damassées et unies, mousselines à rideaux &c.

23 mars JAMES D. DENEGRE. 16, rue de la Douane.

FARINE DE MAIS—50 barils farine de maïs séchée au four et à vendre par G. DORSEY,

28 mars 44, rue de la Douane.

HUILE DE LIN—12 barils en magasin, et à vendre par G. DORSEY,

28 mars 44, Nelle Levée.

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,

28 mars 44, Nelle Levée.

VIEUX CUIVRE—Un petit lot de vieux cuivre, à vendre par SAM RIKER Jr.

24 mars 36, rue du Camp.

SUCRE—500 boucauts, à peu de distance de la ville.

AUSSI:

200 Paniers Champagne, marques supérieures;
150 Paniers Huile d'Olive,
100 Barils Vin de Ténériffe;
100 Caisses Absynthe Suisse, qualité supérieure,

En magasin et à vendre par

JOS. BARTHET,

28 mars 30, rue Toulouse.

IL a été trouvé hier, un billet à ordre, de la somme de $758 63 cents, payable à trente jours, lequel a été déposé au bureau de cette feuille. Celui auquel il appartient pourra le réclamer en donnant le nom du tireur et la date du billet, et en payant le présent avis

24 mars

BILLETS de la banque des Etats-Unis, et de la Trésorerie; à vendre en sommes convenables aux acheteurs. ROBINSON & Co.

28 mars No. 45, rue du Camp.

POUR CINCINNATI.—Le bateau à vapeur fin marcheur LEXINGTON, capitaine Wm. Alter, sera prêt à recevoir du frêt pour le lieu susdit, et tous les ports intermédiaires, et partira jeudi 29 du courant. Pour frêt, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Lafayette, ou à JOSEPH LANDIS & Co.

28 mars 14, rue Poydras.

POUR ST-LOUIS, ALTON, et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur fin marcheur SAINT-LOUIS, capitaine J. C. Swon, est maintenant prêt à recevoir son chargement et ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira de suite. Pour frêt duquel ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue Gravier, ou à BOGERT & HAWTHORN

28 mars 63, rue Gravier

POUR BRIDGEPORT, Amsterdam, Big Black River, Grand Gulf, Rodney et Natchez

Le bateau à vapeur fin marcheur HINDS, capitaine J. C. Vail, partira samedi 29 du courant, à midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

28 mars 18, rue Poydras.

POUR VICKSBURG, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur régulier AUGUSTA, capitaine Geo W. Day, partira samedi 31 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

28 mars 18, rue Poydras

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur, bien connu, BOONSLICK capitaine Petit, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG,

27 mars 17, rue de la Commune.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le steamer bien connu HENRY CLAY, capitaine J. A. Holton, est maintenant prêt à recevoir son frêt et partira de suite. Pour frêt ou passage ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

24 mars 18, rue Poydras.

POUR LA MOBILE,

Bateau à vapeur paquebot régulier.

Le bateau à vapeur fin marcheur JOHN MILLS, capitaine John Mills, W.C. Sutton, partira du haut du chemin à coulisses, au lac, chaque lundi après l'arrivée des chars de midi, et à son retour laissera la Mobile chaque jeudi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens (chambres privées), s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS,

24 mars rue des Magasins No 57

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires

Le splendide bateau à vapeur EMPEROR, capitaine S. Johnson, partira pour les lieux ci-dessus désignés jeudi 29 courant, à 10 heures A. M. Pour frêt ou passage, ayant des chambres aussi vastes et aussi commodes qu'aucun des autres bateaux employés dans le commerce de l'Ouest. Pour passage tant de la chambre que de l'entrepont, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS,

24 mars rue des Magasins No. 57

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur de première marche COLUMBUS, capitaine Jones, est attendu à chaque instant et a une grande partie de son chargement engagé et prêt à aller à bord et partira sans délai. Pour frêt de quelques tonneaux, ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,

19 mars 63, rue Gravier.

POUR GALVESTON & VALASCO, TEXAS. *Dimanche le 1er Avril prochain, à 10 heures du matin.*

Le beau navire à vapeur COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine J. T. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.

Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana seront débarqués à Valasco, et peuvent être assurés que ce bateau partira ponctuellement comme il est annoncé. Pour frêt ou passage ayant de beaux emménagemens pour 200 passagers, et 100 passagers de pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co.

No. 86, rue de la Commune.

N. B. On prend seulement du frêt pour Galveston. On ne recevra aucun frêt à moins que l'on ait payé d'avance. Un registre pour les noms des passagers est tenu à bord.

On ne reçoit en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans 19 mars

PAQUEBOT REGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, commencera ses voyages réguliers le 1er. de mai prochain, et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Passe-Christiane, Biloxi, et ouest Pascagoula, en allant et en venant, et réglera ses trajets de manière à débarquer les passagers, dans les différens endroits, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide, et la manière élégante dont il est construit, en outre de l'avantage d'avoir un capitaine expérimenté, fait espérer qu'il obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera négligé.

WALKER, KNIGHT & Co.

No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour Biloxi, jusqu'au 1er. mai, et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre.

13 mars— W. K. & Co. Nelle Levée.

MALLE DES ETATS UNIS

Pour Louisville et tous les ports intermédiaires.

Le steamer AMBASSADOR, capitaine J. James, est journellement attendu, et partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à SHANNON & BROTHERS,

1er mars 57, rue des Magasins.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera son service accoutumé, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

27 janv— J. B. COLLA, Agent.

POUR BATON ROUGE.

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Galenian, capitaine Esnault, fera le trajet entre ces ports et les lieux intermédiaires, chaque semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du frêt suivant de coutume aux plus bas prix. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN,

6 janv— rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine le trajet régulier entre ce port et La Fourche intérieure et les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Reveuse, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN,

16 janv— rue Front Levee No 7

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné que jusqu'au Lundi, 2 avril prochain, il sera reçu au bureau de la Mairie, des propositions cachetées pour la reconstruction des latrines achetées de M. E. L. Sère, par la troisième municipalité, lesquelles bâtisses devront être élevées sur un terrain situé rue des Bons-Enfans, et appartenant à la dite municipalité.

Les entrepreneurs devront fournir caution pour la fidèle exécution de leur contrat, et se conformeront aux plans et devis déposés au bureau de la mairie.

23 mars D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 00 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 26 mars), 39 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante huit 3/4 onces.

Nelle. Orléans, 16 mars 1838.

23 mars D. PRIEUR, maire.

AVIS.

LE DR. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix en très modéré. Consultation depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 27 oct 6m

PERDU—Une montre de Lépine, pour femme, émaillée, et gravée sur le derrière, portant le no. 25,986, cadran en argent et boîtier guilloché. Cette montre a été perdue à l'encoignure Conti et Chartres à la rue des Remparts, ou l'on suppose qu'elle a été laissée dans une voiture.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera cette montre au no. 25, rue Conti, ou [illegible] informations tendant à la faire recouvrer. Les horlogers et autres sont requis de la retenir si elle leur était offerte 28 mars—

EN magasin et à vendre par le soussigné:—Vin blanc en tierçons; du rouge en barriques et en demi barriques;

Vin rouge et blanc en caisses,
Cerises à l'eau de vie; fruits assortis à l'eau de vie,
Fromage de Gruyère et à crème; sardines à l'huile,
Eau de vie de Cognac et de champagne,
Anisette fine; huile d'olive en paniers,
Liqueurs assorties; eau de fleurs d'oranger,
Vinaigre blanc; vin de champagne,
Indiennes en caisses; alépine.

3 mars A. ST GEORGE.

CAFÉ DE LA HAVANE—300 sacs café vert de la Havane; 400 milliers trabucos, chéroots, regalias et autres; 50 caisses sucre blanc, qualité supérieure, 17 do. brun do., do., en magasin et à vendre par

21 mars—6 M. LOPEZ, 31, rue de la Commune.

CIGARES—300 m. cigares de la Havane, Régalia Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,

13 mars No. 60, rue St. Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS

129 caisses, en débarquement du navire Saxon, comprenant un assortiment de chaussures propres pour la saison, à vendre par R. G. HOBBS,

24 mars 18 rue de la Douane.

CASIMIRES—Deux caisses en carrés de Louviers de la dernière mode, à vendre par

15 mars A. QUERTIER & ALBERT.

GRAISSE—200 barillets graisse, à vendre par A. LEBLANC,

7 mars 30 rue Toulouse.

PORC—60 barils porc, en magasin, à vendre par A. LEBLANC,

7 mars 30, rue Toulouse.

75 Barils farine superfine, à vendre par A. LEBLANC,

7 mars 30, rue Toulouse.

POUR GALVESTON.

La goëlette CONGRESS, fine voilière, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le dit port. Pour frêt de 150 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à SAM. RIKER Jr.

28 mars 36, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.

Le brick fin voilier, O. C. RAYMOND, capitaine Pool, partira de suite pour les ports ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD.

28 mars 24 rue Poydras

POUR PHILADELPHIE.

Hands Line.

Le navire paquebot ARCHER, capitaine Muston, est à chaque instant attendu de Philadelphie, et partira immédiatement pour ce port, ayant une partie considérable de son chargement déjà engagée. Pour le reste ou passage, s'adresser à JAMES D. DENEGRE,

28 mars No 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON,

Le brick superieur et fin voilier FOREST, capitaine Bourne, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt d'environ 300 balles coton, s'adresser à

27 mars J. A. BARRELLI & Co rue de la Commune No. 61

ON DEMANDE

Un bâtiment pour prendre un chargement dans la cale, de six à huit cents barils pour Pensacola; on désire que le bâtiment chargé ne tire pas plus de 8 pieds d'eau, s'adresser à

27 mars—8 A. P. SIMPSON, au bassin du nouveau Canal

POUR LIVERPOOL.

Le navire VESPASIAN, classé A 1, fin voilier, capitaine Wilson, a besoin de 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à

26 mars LEVI H. GALE, rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL,

La barque HORACE, classée A 1, capitaine Prout, désire 50 balles [illegible] pour compléter son chargement. S'adresser à L. H. GALE,

27 mars rue de la Commune No. 93

POUR NEW-YORK—Navire ligne.

Paquebot du jeudi 9 avril.

Le navire NASHVILLE, capitaine Jackson, partira positivement [illegible] Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FRANKLIN, AMES & Co.

27 mars [illegible] No. 43

A VENDRE OU A FRÉTER.

Pour St. Yago de Cuba ou la Havane.

La goëlette américaine MOTTO, du port de 455 barils. S'adresser à ACAPDEVIELLE & Co,

27 mars 19, rue Toulouse.

POUR BOSTON

Le brick ALMENA, capitaine Doane, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt d'environ 60 balles de coton, s'adresser à J. BARELLI & Co,

26 mars No. 61, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu, et fin voilier BOLIVAR, classé A I, capitaine Pemberton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

26 mars LEVI H. GALE 93, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA.

La goëlette EVELINE, capitaine Gates, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD.

28 mars No. 24, rue Poydras.

POUR MATAGORDA.

La goëlette paquebot et fine voilière, FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt de l'encombrement de 300 barils, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue Jefferson ou à S. RICKER Jnr.

24 mars rue du Camp No. 36

A FRÉTER

La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield est prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à

17 mars R. GRONING & Co

DEMANDÉ.

On a besoin d'un bon navire pour Philadelphie ou New-York, s'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co,

19 mars Rue Natchez.

DEMANDÉ.

On a besoin d'un navire pour Philadelphie S'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co.

13 mars Rue Natchez.

A VENDRE ou à fréter pour St-Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à bord ou à A. CAPDEVIELLE & Co.,

16 mars rue Toulouse, No. 19

POUR PORTSMOUTH N. H.

La goëlette WANDERER, capt. Mervin, partira sous peu, et peut recevoir 50 balles de coton sur le pont. Pour frêt desquelles ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à KIDDER & HEAD,

14 mars 24, rue Poydras.

POUR MATAGORDA—La goëlette MEXICO, fine voilière, capitaine Slater, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le montant de 300 barils, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à SAM. RICKER Jr,

13 mars 36, rue du Camp.

DEMANDÉ POUR PHILADELPHIE.

On demande un bon navire ou brick, du port d'environ 250 à 350 tonneaux, pour charger dans la ligne des paquebots de Hands; il devra partir immédiatement. S'adresser à JAMES D. DENEGRE,

10 mars rue de la Douane No. 16

POUR TAMPICO.

La goëlette LEVIN-JONES, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, s'adresser à bord, ou à ALFRED WALLEY,

8 mars—8 rue Gravier No. 56

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier WOODBURY, capitaine Cutting, partira sans délai. Pour frêt de 100 balles coton, s'adresser à G. H. ABBOTT & Co.

2 mars rue Bienville No. 14

ON A BESOIN

D'un navire pouvant porter environ 210 boucauts de sucre pour prendre un chargement pour les ports du Nord. S'adresser à J. D. DENEGRE,

2 mars rue de la Douane No. 16

POUR NANTES.

Le brick CHACTAW, fin voilier, capitaine Stevens, partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens s'adresser à L. H. GALE,

22 mars 93, rue de la Commune

A FRÉTER.

La goëlette fine voilière LIBERTY, du port de 500 barils s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,

21 mars rue Gravier No 60.

POUR NEW-YORK.

La goëlette TEXAS, fine voilière, capitaine Barker, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt, d'environ 100 barils, s'adresser à J. B. BAILEY,

22 mars 14, rue Bienville.

ON DEMANDE

UN navire pour apporter environ 300 boucauts de sucre, à Baltimore S'adresser à HARRISON, CLEGG & Co,

22 mars rue de la Douane.

POUR BRISTOL (R. I.)

Le brick HOMER, capitaine Mabb, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,

21 mars 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE,

La barque LAURENT, classée A 1., capitaine Merrill, partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à L. H. GALE,

6 mars rue de la Commune No. 93

A VENDRE—Le beau brick MAIL, doublé et chevillé en cuivre, du port de 180 tonneaux ou de 1700 barils, construit en chêne blanc, sous la direction du capitaine, pour son propre commandement. Ce bâtiment est parfaitement gréé, il a été radoublé en cuivre très fort, et son jeu de voiles n'a pas encore servi six mois. La chambre en large contient 13 lits et très bien emménagée pour les passagers. On peut voir l'inventaire du brick, chez Mrs Wood & Simmons, no. 22 rue Poydras, ainsi que les conditions. Le brick Mail est amarré en face le paquebot no. 13, un peu au-dessous de la presse à coton d'Orléans, dans la municipalité no. 2. 3 mars

N. T. HUBBARD, CHENERY & Co. de la ville de New-York, marchands commissionnaires, offrent leurs services pour la vente de porc, lard, graisse et jambon. Leur longue expérience dans ce genre d'affaire (c'est à dire vingt ans), et dans les dix dernières années, qu'ils ont porté toute leur attention dans la vente et ces sortes de provisions par commission, leur donne l'assurance de l'avantage, sur un grand nombre de maisons, qui ne recevaient qu'occasionnellement ces sortes de provisions à vendre. Des avances libérales seront faites lorsqu'elles seront demandées sur les provisions consignées à leur adresse. Nous demandons la permission de nous référer pour notre caractère et notre responsabilité à

MM. Taylor et Cotheal, Nelle Orléans;

M. Peter Stagg, président de la Banque des Négocians, à New-York, Exchange Place;

M. W. M. Vermilyer, caissier de la même banque,

Et en général à tous les négocians respectables de New-York; aussi à

E. A. & W WINHESTER,

15 fév—1m à Boston

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—118 caisses, en débarquement du navire Laguda et à vendre par R. G. HOBBS,

5 mars 18, rue de la Douane

Clay et Clark,

Fabricans de tuyaux de plomb.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3 de pouce à 2 pouces.

Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

Clay et Clark,

Plombiers de marine et de navires.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux de plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m3ps

TRAITES sur Londres, à vendre par

27 fev. KENNEDY, DUBEL & Co.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines:

12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre.

On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'élixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage: un assortiment général en clinquaillerie, verrerie, fayence et fusils de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à huit lieues environ au-dessus de la Nelle Orléans et du même bord, du fleuve mesurant deux arpents de face au Mississippi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on [illegible] à peu de frais. La terre est très productive, [illegible] boisée, et sa proximité de cette ville, lui [illegible] un prompt débouché de ses produits, [illegible] qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. FOY.

Encoignure des rues St.-Louis et Rampart, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation à la Paroisse St. Jacques. 5 mars

[illegible]

LOMBARD & C[illegible]

BOSTON AND NEW [illegible]

[illegible]

CHEROKEE, [illegible]
CAROLINE, [illegible]
CHARLESTON, [illegible]
COLUMBIANA, [illegible]
SEAMAN, [illegible]
BOMBAY, [illegible]

[illegible]

J. A. BARELLI & CO.

N. B. Advances made on [illegible]

A C Lombard & Co, agents in Bo[illegible]

[illegible]